

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 juin 2010

CP 10/06-24

L'an deux mil dix, le 21 juin à 17 H 30, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Etaient excusés : MM. Massip et Moignard.

**FONDS DEPARTEMENTAL DE PROMOTION
PARTICIPATION A LA PROMOTION DEPARTEMENTALE**

Par délibérations en date du 3 février et 17 juin 1986, notre Assemblée a créé un Fonds Départemental de Promotion.

Par délibérations en date du 14 octobre 1987 et 14 janvier 1992, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental de Promotion et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Le Fonds Départemental de Promotion a pour objet de financer, pour tout ou partie, toute action émanant d'institutions départementales à vocation économique visant à la promotion extérieure du département, de ses institutions, de ses produits et de ses ressources.

BENEFICIAIRES :

- personnes morales de droit public,
- associations, coopératives,
- groupements d'intérêt économique,
- groupements d'intérêt public.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

A l'initiative du Conseil Général :

- 100 % maximum du coût H.T. des actions de promotion engagées.

Actions engagées par toute autre instance :

- 30 % du coût H.T. pour les collectivités et organismes assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général ;

- 30 % du coût TTC pour les collectivités ou organismes non assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général.

Actions de promotion touristique de la part des communes :

- intervention du Fonds Départemental de Promotion lorsque le Département est intervenu financièrement pour un projet d'équipement structurant (plan d'eau, camping, gîtes communaux, etc...) favorisant la création ou le développement de pôles touristiques ;

- dépense subventionnable plafonnée à 7 650 € pour ce type d'intervention c'est-à-dire une subvention départementale plafonnée à 2 295 € ;

- pour une même commune, une opération subventionnable tous les 3 ans.

En application de ces dispositions, la Commission Départementale de Promotion s'est réunie le 4 mai 2010 en vue d'examiner les dossiers de demandes de subventions suivants :

1)Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne (F.D.A.C.) : organisation des vitrines de Noël 2010

La Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne créée en 1979 fédère 17 associations et organise deux opérations phares dans l'année :

- les marchés nocturnes d'été
- les vitrines de Noël

A l'occasion des fêtes de fin d'année, et ce pour la 6ème année consécutive, les associations commerciales et artisanales de Tarn-et-Garonne proposent aux consommateurs, fréquentant les boutiques adhérentes à l'opération, de participer pour gagner divers cadeaux offerts par les commerçants. Ils sont exposés dans une vitrine prévue à cet effet.

Cette opération a pour but :

- de dynamiser le commerce traditionnel tarn-et-garonnais lors d'une période de forte consommation,
- de fédérer les associations de commerçants et artisans par le biais d'une animation commerciale commune,
- d'augmenter la fréquentation de nos centres villes et villages.

La FDAC a pour rôle de s'occuper de la campagne de publicité (affiches, tickets tombola, publicité presse locale...) et d'offrir le gros lot à gagner par tirage au sort. Pour 2010, il s'agit de 30 repas gastronomiques pour deux personnes d'une valeur de 100 € ainsi que des week-ends de remise en forme

Ces actions sont coordonnées avec la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération est le suivant :

- Frais de communication	6 500 €
- Publicité	4 800 €
- Achats lots	3 900 €
- Frais divers	500 €

TOTAL	15 700 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Autofinancement	3 528 €
- Chambre de Commerce et d'Industrie	2 000 €
- Chambre de Métiers	686 €
- Associations	3 086 €
- Autres sponsors	3 000 €
- Subvention du Conseil Général	3 400 €

TOTAL	15 700 €

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à la Fédération Départementale des Associations Commerciales une aide départementale d'un montant de **3 400 €** pour l'organisation des "Vitrines de Noël" 2010.

2) Association "Vis ta Lomagne" : organisation du 8ème Marché de Noël 2009

L'Association « Vis ta Lomagne » organise depuis plusieurs années de nombreuses animations et représente le lien avec la municipalité au titre des actions conduites dans le cadre de l'ORCA. En 2009, l'association a décidé de reconduire la 8ème édition du "marché de Noël" qui a eu lieu le 29 novembre 2009 à Beaumont de Lomagne.

Ce marché est de plus en plus apprécié tant par les visiteurs que les exposants qui sont chaque année plus nombreux.

L'objectif principal de cette manifestation est de promouvoir le commerce et l'artisanat local en mettant en valeur les produits du terroir.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération est le suivant :

- Fournitures	250,00 €
- Affiches + tracts	200,00 €
- Animation commerciale, sonorisation	990,00 €
- Fournitures diverses	60,00 €

TOTAL	1 500,00 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Emplacements	990 €
- Subvention du Conseil Général	510 €

TOTAL	1 500 €

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à la l'Association "Vis ta Lomagne" une aide départementale d'un montant de 510 € pour l'organisation du Marché de Noël qui a eu lieu le 29 novembre 2009.

3) Association "Le Chèvrefeuille" : organisation du Festival Convivencia 2010

Elaboré en 1996, le Festival Convivencia est devenu un événement de toute première importance sur le Canal des Deux Mers. Il constitue aujourd'hui un outil indispensable au développement du canal, la seule action culturelle d'envergure réalisée à ce jour sur l'ensemble de l'ouvrage. Le Festival Convivencia est désormais un événement attendu par des milliers de spectateurs qui se rassemblent chaque année sur les berges du canal. Il est toujours conforme au même état d'esprit : favoriser la pluralité culturelle, convier le public sans exclusive, rassembler les générations autour d'une grande fête populaire et gratuite.

Des concerts sont donnés depuis le pont d'une péniche, des bals entraînent les spectateurs dans une ambiance chaleureuse sur le quai où l'on peut se restaurer.

Ainsi de 1997 à 2009 le festival a convié plus de 840 000 personnes sur les berges du Canal des Deux Mers avec 208 étapes et a accueilli plus de 386 groupes musicaux et interprètes de tous horizons.

Le concept des étapes est le suivant :

- festival gratuit ;
- concerts en extérieur : les musiciens jouent sur le pont de la péniche-spectacle, le public est à quai. Des concerts peuvent aussi se dérouler sur des scènes installées à terre, de façon classique ;
- service de restauration, buvettes, stands associatifs.

Les représentations du festival se déroulent sur un site où il est possible d'amarrer les péniches, face à une berge ou un quai pouvant recevoir du public et les différents points d'accueil (buvette, restauration, stand du festival et des partenaires, le mobilier nécessaire).

En 2010 le festival fêtera sa quatorzième édition et se déroulera du 26 juin au 2 août 2010, il est prévu une étape en Tarn-et-Garonne à Moissac le 13 juillet 2010.

Coût de l'opération

Le coût total de l'opération s'élève à 297 729,79 TTC. Le coût relatif à l'organisation du festival est de **222 713,61 € TTC** décomposé comme suit :

- achats	82 830,63 €
- services extérieurs	52 213,60 €
- autres services extérieurs	54 004,43 €
- impôts et taxes	2 062,92 €
- charges de personnel	28 445,43 €
- autres charges de gestion	<u>3 156,60 €</u>
TOTAL	222 713,61 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit (organisation du festival et suivi administratif) :

- prestations de services	20 101,56 €
- ventes (bar, merchandising...)	19 598,38 €
- <u>Subventions</u> :	
* Régions (Midi-Pyrénées : 43 000 €, Languedoc Roussillon 42 000 €, PACA 22 000 €, Midi-Pyrénées PCT 10 000 €)	117 000,00 €
* Départements (Hte Garonne : 15 000 €, Aude : 10 000 €, Tarn-et-Garonne : sollicité 8 000 €)	33 000,00 €
* Communautés d'agglomération	38 000,00 €
* Villes	<u>66 050,00 €</u>
TOTAL	293 749,94 €

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à la l'Association "Le Chèvrefeuille" une aide départementale d'un montant de 1 275 € pour l'organisation du Festival Convivencia 2010, avec une halte prévue à Moissac le 13 juillet 2010.

4) Office de Tourisme, des Loisirs et de la Culture Quercy Pays de Serres : Editions 2010

L'Office de Tourisme, des Loisirs et de la Culture Quercy Pays de Serres a pour missions de service public : l'accueil, l'information, l'animation, la promotion touristique locale et le développement touristique et culturel.

L'Office de Tourisme a décidé de mettre à jour certaines éditions et de proposer la conception et la diffusion d'éditions et de produits thématiques.

Réactualisation d'éditions relatives à la présentation du territoire

Il s'agit de l'édition et de la conception de deux documents :

- une carte touristique comportant l'ensemble des informations pratiques, imprimée à 6 000 exemplaires ;
- un dépliant de visite de la cité médiévale de Lauzerte, imprimé à 10 000 exemplaires en français et 2 000 en anglais.

Ces documents remis à l'accueil de l'office (environ 20 000 visiteurs annuels) sont diffusés sur les foires et salons, envoyés lors de demandes de documentation, échangés à l'occasion de la bourse départementale de documentation touristique ou autres demandes professionnelles.

Nouvelles éditions concernant les produits thématiques

Pour répondre aux demandes des visiteurs et développer son offre, l'Office de Tourisme prévoit la conception et l'édition des documents suivants :

- un dépliant du Jardin du Pèlerin : malgré l'importance et la notoriété de cet aménagement, classé "Jardin Remarquable", il n'existe pas d'autre support de présentation et de promotion qu'un document photocopié. Lauzerte, halte sur les chemins de St Jacques de Compostelle, souhaite profiter de l'année jacquaire 2010 pour promouvoir cette réalisation à sa juste mesure ;

- un dépliant de visite pour les enfants : en partenariat avec l'Agence de Développement Touristique du Tarn-et-Garonne qui en fait une priorité pour 2010, l'office souhaite pouvoir satisfaire la demande des familles avec enfants ;

- un dépliant de circuits vélo : avec la randonnée pédestre, ces circuits, de plus en plus demandés, viendront étoffer l'offre de loisirs pleine nature ;

- un dépliant de circuit des pigeonniers : répondant à la volonté de mise en valeur du patrimoine local, ce circuit permettra également de faire découvrir l'ensemble du patrimoine bâti.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération est le suivant :

Réactualisations :

- Conception et impression carte touristique (6 000 exemplaires)	2 800 €
- Conception et impression dépliant de visite (10 000 exemplaires)	2 200 €

TOTAL	5 000 €

Nouvelles éditions :

- Conception et impression dépliant jardin du pèlerin (5 000 exemplaires)	1 800 €
- Conception et impression dépliant de visite enfants (1 000 exemplaires)	1 200,0 0 €
- Conception et impression dépliant circuits vélo (1 000 exemplaires)	1 200 €
- Conception et impression dépliant circuits pigeonniers (1 000 exemplaires)	1 200 €

TOTAL	5 400 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

Réactualisations :

- Autofinancement (40 %)	2 000 €
- Région Midi-Pyrénées (30 %)	1 500 €
- Subvention du Conseil Général (30 %)	1 500 €

TOTAL	5 000 €

Nouvelles éditions :

- Autofinancement (40 %)	2 160 €
- Région Midi-Pyrénées (30 %)	1 620 €
- Subvention du Conseil Général (30 %)	1 620 €

TOTAL	5 400 €

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à la l'Office de Tourisme, des Loisirs et de la Culture Quercy Pays de Serres, une aide départementale d'un montant de 3 120 € au titre de la réactualisation de deux documents et de la réalisation de quatre nouveaux dépliants.

5) Association Site Remarquable du Goût de Moissac : Promotion autour de Chasselas (carnet de découverte)

L'association "Site Remarquable du Goût de Moissac" travaille depuis deux ans sur un projet de développement agro-touristique structurant sur tout le territoire du Chasselas de Moissac A.O.C. Il fait partie intégrante des actions liées au tourisme sur ce territoire à travers notamment le Contrat Grand Site.

Un accompagnement ADEFPAT a permis à l'association entre autres, de concrétiser l'élément majeur du projet "le carnet de découverte autour du Chasselas de Moissac AOC" ainsi que plusieurs actions de promotion.

Ce carnet met en réseau 62 prestataires chasselatiers, hébergeurs, restaurateurs et points de vente, tous ambassadeurs de ce fruit emblématique de notre département.

Coût de l'opération

Le coût total de l'opération, frais de fonctionnement inclus s'élève à 50 480 €. Le coût direct relatif à la promotion s'élève à 15 000 €. Les dépenses éligibles d'un montant de 9 300 € sont les suivantes :

- communication interne (newsletter, bulletin d'information)	200 €
- identité visuelle (création visuel, nom de marque et déclinaison sur panonceau, présentoirs...)	2 600 €
- édition d'un flyer d'accroche et du carnet de découverte (conception et impression de 10 000 exemplaires)	4 000 €
- organisation d'un éductour (environ 30 personnes)	1 500 €
- participation à des salons	1 000 €

TOTAL	9 300 €

Plan de financement

Le plan de financement des actions de promotion s'établit ainsi qu'il suit :

- Région Midi-Pyrénées	4 530 €
- Mairie de Moissac	4 580 €
- Communauté de communes	1 800 €
- Communes et autofinancement (Cazes Mondenard : 200 €, Durfort Lacapelette : 200€, St Nazaire de Valentane : 50 €, Boudou : 200 €, Montesquieu : 200€)	850 €
- Subvention du Conseil Général	2 290 €
- Cotisations prestataires	1 050 €

TOTAL	15 100 €

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à la l'Association "Site Remarquable du Goût", une aide départementale d'un montant de 2 290 € au titre de la réalisation d'actions de promotion relatives au Chasselas de Moissac AOC à travers notamment le "Carnet de Découverte".

6) Association Moissagaise des Indépendants, Commerçants et Artisans (A.M.I.C.A.) : Organisation du Salon du Mariage et du Bébé 2010

L'Association Moissagaise des Indépendants Commerçants et Artisans (AMICA) a organisé les 9 et 10 janvier 2010, sous le hall de Paris à Moissac, la dixième édition du salon départemental du mariage et du bébé. A l'occasion de ce 10ème anniversaire, l'association a décidé de rendre l'entrée gratuite afin de permettre à un large public d'assister aux différentes animations.

Ce salon a connu autant de succès que les années précédentes : futurs mariés, futurs parents, jeunes parents et petits enfants ont pu, chacun à leur niveau, échanger sur les diverses attentes auprès des 29 exposants participant à ce salon.

Cette année encore, le Service de la PMI du Conseil Général a été présent sur la manifestation, avec la présence du personnel du Pôle Social de Moissac : les visiteurs ont pu apprécier les échanges sur les diverses politiques relatives à la famille. Les services de la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que de la mairie (ludothèque, halte-garderie, et assistantes maternelles) étaient également présents afin d'animer des ateliers pour les enfants.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération est estimé à **8 667,30 €** décomposés comme suit :

Location et gardiennage	516,67 €
Frais de communication	3 629,86 €
Conférence de presse	332,00 €
Animation	1 417,00 €
Décoration	845,15 €
Lots tombola	675,00 €
Frais divers	1 251,62 €

TOTAL	8 667,30 €

Plan de financement

Le plan de financement est le suivant :

- location stands	4 667,30 €
- autofinancement	400,00 €

Subventions :	
- Crédit Agricole	500,00 €
- Mairie	500,00 €
- Subvention du Conseil Général (30 %)	<u>2 600,00 €</u>
TOTAL	8 667,30 €

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Association Moissagaise des Indépendants, Commerçants et Artisans de Moissac (AMICA) une aide départementale d'un montant de **2 600 €** pour l'organisation du salon du Mariage et du Bébé qui a eu lieu les 9 et 10 janvier 2010.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur les subventions sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article **657412**, sous-fonction **91**.

Autorisation d'engagement 2010	60 000 €
Engagement à ce jour	/
Engagement à la présente Commission	13 195 €
Disponible sur l'exercice 2010	46 805 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la Commission Départementale de promotion réunie le 4 mai 2010,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :

. 3 400 € à la Fédération Départementale des Associations Commerciales pour l'organisation des Vitrines de Noël 2010,

. 510 € à l'Association "Vis ta Lomagne" pour l'organisation du Marché de Noël qui a eu lieu le 29 novembre 2009,

. 1 275 € à l'Association "Le Chèvrefeuille" pour l'organisation du Festival Convivencia 2010, avec une halte à Moissac le 13 juillet 2010,

- . 3 120 € à l'Office de Tourisme, des Loisirs et de la Culture Quercy Pays de Serres pour la réactualisation de deux documents et la réalisation de quatre nouveaux dépliants,
 - . 2 290 € à l'Association "Site Remarquable du Goût" pour la réalisation d'actions de promotion autour du Chasselas de Moissac AOC à travers notamment le "Carnet de Découverte",
 - . 2 600 € à l'Association Moissagaise des Indépendants, Commerçants et Artisans de Moissac (AMICA), pour l'organisation du salon du "Mariage et du Bébé" qui s'est déroulé les 9 et 10 janvier 2010.
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657412, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,